

ID: 078-257825646-20240214-DELIB202409COM-DE



2024-09 14/02/2024

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

## <u>OBJET</u>: RECONDUCTION DU REVERSEMENT D'UNE PART DE REDEVANCE R1 AU SIERCETCC – EXERCICE 2023

Lors de la réunion initiale du Comité du 8 février 2024 à 17 heures 30, le quorum n'ayant pas été atteint (malgré la présence de 60 délégués) une nouvelle date pour un Comité sans quorum a aussitôt été arrêtée par les personnes présentes et une seconde convocation a été envoyée à plus de trois jours d'intervalle.

L'ordre du jour reste inchangé et le Comité se réunit sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 14 février à 10 heures 30, dans les locaux du SEY, 6 rue des artisans, à Jouars-Pontchartrain, se sont réunis les membres du Comité du Syndicat d'Energie des Yvelines sous la présidence de Henri-Pierre LERSTEAU, 4ème Vice-Président du SEY, en raison de l'absence excusée de Laurent RICHARD, Président, et des trois premiers Vice-Présidents.

Convocation en date du 9 février 2024.

Étaient présents: BAILLY: Éric VERSPIEREN, BUC: Bernard MILLION-ROUSSEAU, CHAUFOUR LES BONNIERES: Thierry DEDEYAN, FRENEUSE: Alain PARMENTIER, HERBEVILLE: Etienne POLET, MARLY-LE-ROI: Jean-Luc GAGNIERE, NEAUPHLETTE: Alain GARRIGOU, NOISY-LE-ROI: Christophe MOLINSKI, SAINT GERMAIN DE LA GRANGE: Farès LOUIS, SAINT REMY-L'HONORE: Patrick RATEL, THOIRY: Bruno JESUS, RAMBOUILLET TERRITOIRES: Jean-Louis FLORES, CU GPSEO: Alec JALTIER, Joël MARIAGE, Bernard MOISAN, Yann PERRON, CA SQY: Henri-Pierre LERSTEAU, soit 17 délégués présents comptant pour le quorum.

Étaient absents: ADAINVILLE: Edouard ODIER, AIGREMONT: Samuel BENOUDIZ, ANDELU: Olivier RAVENEL, AUTEUIL-LE-ROI: Michael DE LAROCHE, AUTOUILLET: Philippe BOUHELIER, BAZEMONT: Thierry NIGON, BENNECOURT: Jocelyne MANN, BEYNES: Emile MANHES, BLARU: Marie-France PIERRE, BOINVILLIERS: Laurence GAULT, BOISSY MAUVOISIN: Alain GAGNE, BOISSY-SANS-AVOIR: Christine MATHIEU, BONNIERES SUR SEINE: Benoit DESMOUSSEAUX, BOUGIVAL: Vincent MEZURE (Excusé), BREVAL: Michael ABRAHAM (Excusé), BULLION: Xavier CARIS, CHAMBOURCY: François ALZINA, CHÂTEAUFORT: Bernard LERISSON, CHAVENAY: Michae ACKERMANN (Excusée), CONDESUR-VESGRE: Stéphane BLAIRON, COURGENT: Jean-Paul BARON, CRAVENT: Jacky JOUBERT, DAMMARTIN EN SERVE: Guy YVART (Excusé), FEUCHEROLLES: Michael DELAMAIRE (Excusé), GALLUIS: Georges WILLEMOT, GAMBAIS: Laurent DACULSI (Excusé), GARANCIERES: Philippe ENARD, GOMMECOURT: Gérard SOLARO, GOUPILLIERES: Régine FRANCOIS, GRANDCHAMP: Arnaud AMEL, GROSROUVRE: Paul STOUDER, HOUILLES: Marina COLLET, Christine HERREBRECHT (Excusée), Sylvère MAGA, JOUARS-PONTCHARTRAIN: Willy BOYÉ, LA HAUTEVILLE: Marc

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le



ID: 078-257825646-20240214-DELIB202409COM-DE

COURTEAUD, LA QUEUE-LEZ-YVELINES: Alexis MARCHANDISE, LA VILLENEUVE EN CHEVRIE: Christian GACHENOT, LE MESNIL LE ROI: Didier KENISBERG (Excusé), LE PECQ: Véronique BESSE, LE PORT MARLY: Nicole GAUTIER, LE TARTRE-GAUDRAN: Hervé GRANDURY, LE TREMBLAY SUR MAULDRE: Thierry BIORET, LES MESNULS: Christian BRAILLARD, L'ETANG LA VILLE: Jean-Luc LACHETEAU, LIMETZ VILLEZ: Serge ARMAND, LOMMOYE: Ivan BOUSSION, LONGNES: Christian PUPPINCK, LOUVECIENNES: Marc RICHARD (Excusé), MARCQ: Olivier SAINT-LEGER, MAREIL-LE-GUYON: Jean-Michel THIRANT (Excusé), MAREIL MARLY: Jean-Bernard BISSON (Excusé), MAREIL SUR MAULDRE: Christophe DEBUISNE (Excusé), MAULE: Laurent RICHARD (Excusé), MENERVILLE: Thomas ABBOU, MÉRÉ: Jean GARNIER, MOISSON: Éric BONMARCHAND, MONDREVILLE: Kamel HADJOUR, MONTAINVILLE: Éric MARTIN (Excusé), MONTCHAUVET: Thierry GIRAUDIER, MONTFORT L'AMAURY: Damien THEVIN, MULCENT: Brice CHAPPEY (Excusé), **NEAUPHLE LE** CHÂTEAU: Bruno CAUQUIL (Excusé), NEAUPHLE LE VIEUX: Jean-Claude HUSSON, NOTRE-DAME-DE-LA-MER: Bruno BOUVERY, RAMBOUILLET: Philippe COSTE, Benoît PETITPREZ (Excusé), Leila YOUSSEF(Excusée), RENNEMOULIN: Benjamin DEVELAY, ROSAY: Fréderic FERRY (Excusé), SAINT ARNOULT-EN-YVELINES: Michel JOLLY (Excusé), SAINT GERMAIN EN LAYE: Christine GOTTI (Excusée), Elisabeth GUYARD, Serge MIRABELLI (Excusé), SAINT ILLIERS LA VILLE: Pierre DUBOIS, SAINT ILLIERS LE BOIS: Joël CHATELAIN, SAINT NOM-LA-BRETECHE: Gérard PARFAIT (Excusé), SONCHAMP: Luc JANOTTIN, SARTROUVILLE: M'Barek BOUCHLLIGA (Excusé), Benoît BOUHEBEN-DEMAY, Hassan DRIF, Nadia EL LETAIEF, Alice HAJEM, SAULX-MARCHAIS: Maryline GAMBLIN, SEPTEUIL: Franck ROUSSEAU, THIVERVAL-GRIGNON: Daniel BOSSE, TOUSSUS-LE-NOBLE: François-Xavier MOREAU, VICQ: Heraldo VILLEGAS, VILLIERS-LE-MAHIEU: Robert RIVOIRE, VILLIERS-SAINT-FREDERIC: Xavier MURAT (Excusé), RAMBOUILLET TERRITOIRES: Georges PASSET, Catherine TESSIER, SIRE: Cédric AOUN, CU GPSEO: Fabien AUFRECHTER, Éric BOISTEAU, Gaël CALLONNEC, Michel CARRIÈRE (Excusé), Sandrine DOS SANTOS, Clara BERMANN, Stéphane JEANNE (Excusé), Georges MONNIER, Maël WOTIN (Excusé), Dominique TURPIN (Excusé), Lionel WASTL (Excusé), CA SQY: Françoise BEAULIEU (Excusée), Laurent BLANCQUART, Bertrand COQUARD, François LIET, Christine RENAUT (Excusée), Eva ROUSSEL (Excusée), SIERTECC: Cédric AOUN, Rachid BOUHOUCH, Marc DENIS, Jean-Pierre HARDY (Excusé), Maxime LOUBAR, Youssef MENIAR-AUBRY, Guillaume MERLET, Jean-Marie MOREAU, Gaëlle PELETAN, Charles PRÉLOT, Daniel VIZIÈRES, soit 121 délégués absents.

Etaient également absents excusés: ANDELU: Charles CRESTEY, BAILLY: Denis PETITMENGIN, BOUGIVAL: Jean-Marie CLERMONT, LE PECQ: Pascal SIMONNET, MARCQ: Frédéric JUHAS, NEAUPHLETTE: Christian GUILLOT, NOTRE-DAME-DE-LA-MER: Jean-Luc MAILLOC, RAMBOUILLET: Clarisse DEMONT (Excusée), SAULX-MARCHAIS: Jacques CHAUMETTE.

Henri-Pierre LERSTEAU ouvre la séance et remercie les membres du Comité de leur présence.

Alain GARRIGOU est nommé secrétaire de séance.

Le SEY avait délégué au SIDEYNE, au SIVAMASA et au SIERTECC des missions de contrôle et, en compensation, il leur versait une partie de la redevance R1 pour les indemniser des tâches accomplies. Ces missions de contrôle ayant été progressivement reprises par le SEY, cette indemnité a été progressivement diminuée.

En raison de la dissolution du SIDEYNE en date du 30 décembre 2016 et du SIVAMASA en date du 27 novembre 2017, plus aucun reversement ne sera effectué pour leur compte.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Recu en préfecture le 14/02/2024

Publié le



ID: 078-257825646-20240214-DELIB202409COM-DE

En 2015, le SIERTECC en tant que syndicat exerçant la maîtrise d'ouvrage a demandé la continuité du versement d'une part de la redevance R1 tout en acceptant une diminution sur 3 ans. Le Comité a décidé de lui verser 25 000 € au titre de la R1 de l'année 2014. Etant entendu que cette part serait portée à 20 000 € au titre du versement de l'année 2015 et convenu avec le SIERTECC que le montant de la R1 serait ensuite stabilisé au même niveau.

Le montant du reversement de la partie de R1 pour le SIERTECC proposé au titre de 2023 est : 20 000 € (pour contribution).

**Considérant** que chaque année, une part de la redevance R1 du SEY est reversée au SIERTECC, syndicat primaire exerçant la maîtrise d'ouvrage,

Considérant d'une part la demande de continuité du versement de la redevance R1 exprimée par le SIERTECC en tant que syndicat « œuvrant » et d'autre part l'engagement pris par le SEY pour le versement de la part de R1 au titre de l'année 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 1er février 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des membres présents, FIXE le montant de reversement au SIERTECC de la partie R1 au titre de 2023 à 20 000 €.

Pour extrait conforme au registre

Pour le Président absent excusé

4ème Vice-Président

Henri-Pierre LERSTEAU 5 mail: accombined

D'ENER